

## Repli des taux de valeur ajoutée et de marge commerciale

Les taux de valeur ajoutée, qui mesurent la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires, varient fortement selon l'activité. Ils sont élevés dans l'industrie manufacturière (24 %) et faibles dans le commerce de gros (13 %). En comparaison au taux de valeur ajoutée moyen de l'industrie manufacturière (24 %), celui de l'industrie alimentaire est plus faible (20 %), celui des boissons plus élevé (27 %). Le taux de valeur ajoutée du commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants est relativement faible (6 %), alors que celui du commerce de gros de produits alimentaires et des boissons (16 %) est proche de celui de l'ensemble des entreprises du commerce de gros (13 %). Dans la plupart des activités agroalimentaires, hormis les boissons, les taux de valeur ajoutée sont en repli ces deux dernières années comme c'est le cas dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

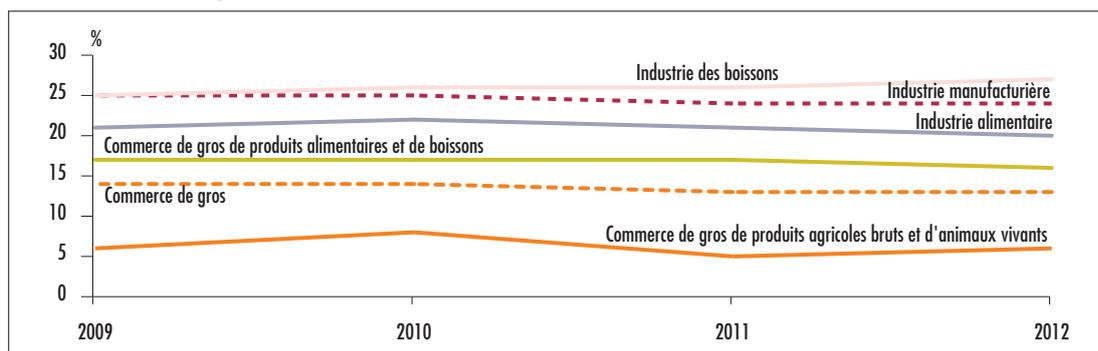
La marge commerciale rémunère le service commercial. Le taux de marge commerciale (rapport de la marge commerciale aux achats de marchandises) est ainsi un indicateur de la valeur dégagée par l'activité commerciale. Il est plus élevé pour les commerçants dont les coûts de distribution sont plus importants ou qui bénéficient de conditions d'achat plus favorables ou qui parviennent à se différencier et pratiquer un prix plus élevé. En 2012, le taux de marge commerciale est de 38 % dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons et de seulement 14 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants. Depuis 2010, le taux de marge commerciale est en recul dans l'agroalimentaire : - 4,1 points dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons et - 1,6 point dans celui des produits agricoles bruts et d'animaux vivants.

**Taux de valeur ajoutée :** valeur ajoutée / chiffre d'affaires

**Marge commerciale:** écart entre les ventes de marchandises et leur coût d'achat.

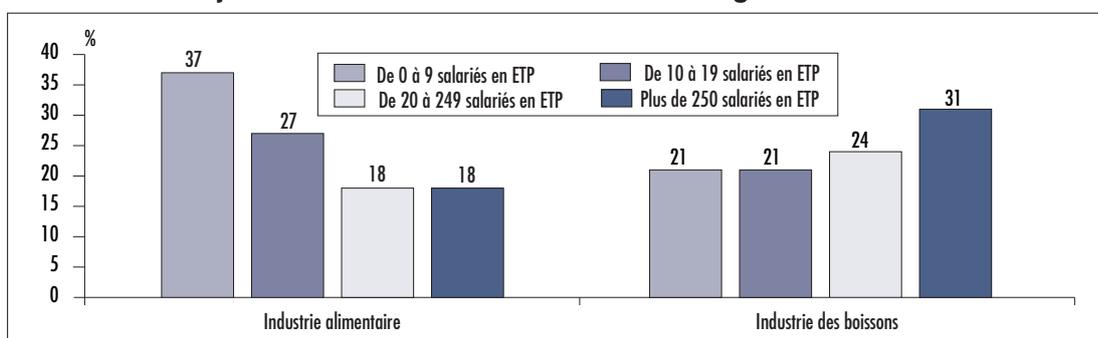
**Taux de marge commerciale :** marge commerciale / achats de marchandises

Graphique 6-1  
Taux de valeur ajoutée



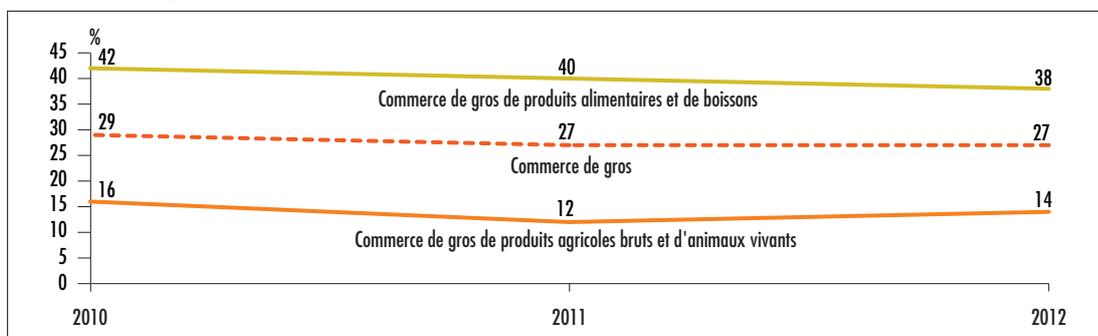
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 6-2  
Taux de valeur ajoutée en 2012 selon la taille de l'unité légale



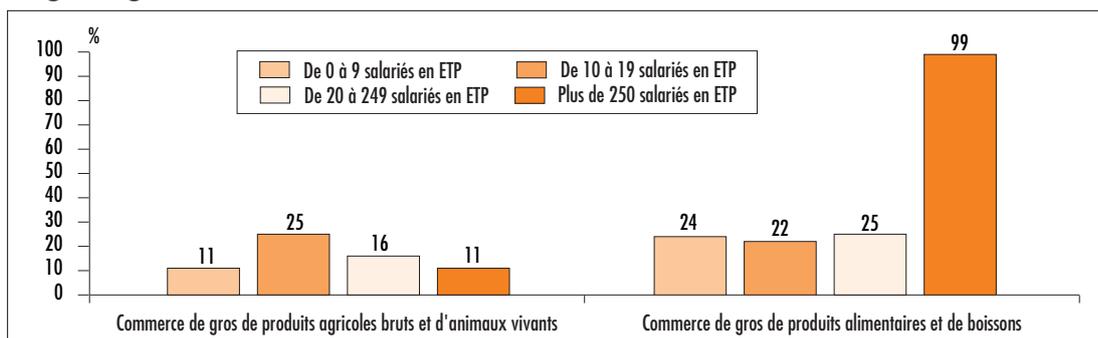
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 6-3  
Taux de marge commerciale dans le commerce de gros



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 6-4  
Taux de marge commerciale en 2012 selon la taille de l'unité légale dans le commerce de gros agroalimentaire



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

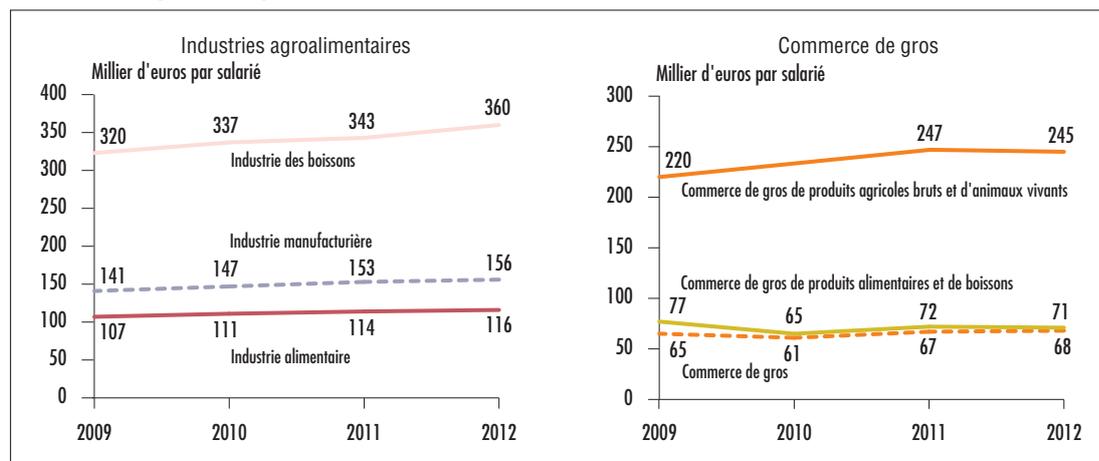
## Hausse de l'intensité capitalistique

L'intensité capitalistique, qui rapporte les immobilisations corporelles (construction, installations, machines et matériels) aux salariés varie fortement selon le secteur et la taille des entreprises. Elle augmente avec la taille dans l'industrie alimentaire : 61 000 euros par salarié dans les entreprises de moins de 10 salariés, 52 000 pour les entreprises de 10 à 19 salariés, 115 000 pour celles de 20 à 250 salariés, 168 000 euros dans les entreprises de plus de 250 salariés. En moyenne, elle est relativement faible (116 000 euros par salarié) si l'on compare à l'industrie manufacturière (156 000). En revanche, elle est élevée dans

l'industrie des boissons (360 000 euros par salarié), quelle que soit la taille des entreprises, et dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (245 000). L'intensité capitalistique des entreprises du commerce de gros de produits alimentaires et de boissons (71 000) est en revanche beaucoup plus proche de celle de l'ensemble des entreprises du commerce de gros (68 000). Hormis dans les petites entreprises (de moins de 10 salariés), l'évolution de l'intensité capitalistique depuis 2009 est plutôt haussière, en particulier dans les entreprises de plus de 250 salariés.

***Intensité capitalistique*** : immobilisations corporelles brutes / effectif salariés en ETP

Graphique 7-1  
Intensité capitalistique



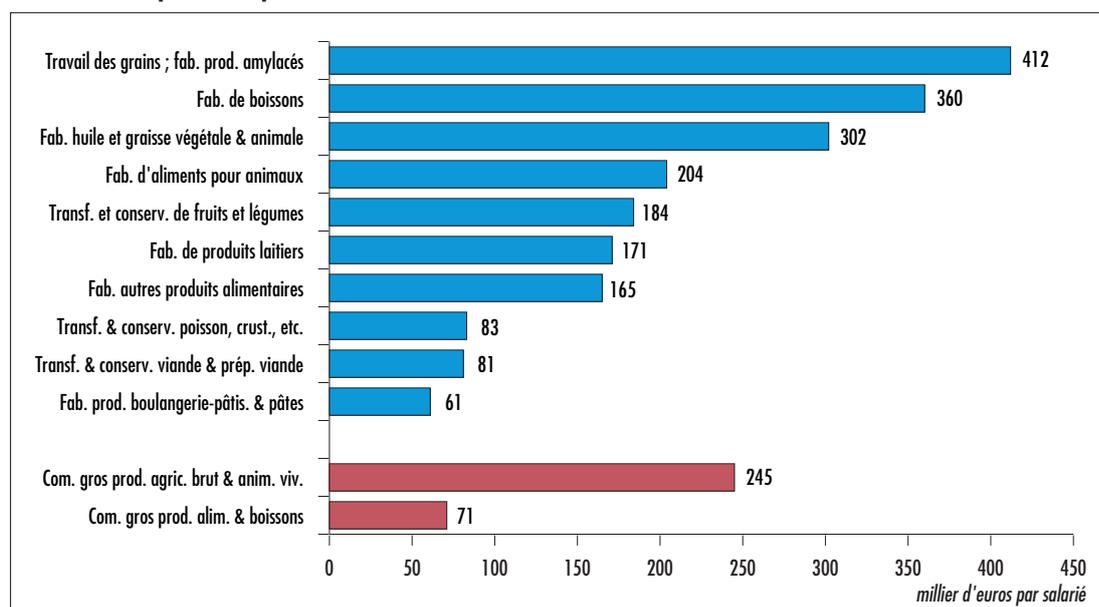
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Tableau 7-1  
Intensité capitalistique en 2012 selon la taille de l'unité légale

Secteur d'activité	En millier d'euros par salarié				
	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	116	61	52	115	168
Industrie des boissons	360	628	411	309	334
Industrie manufacturière	156	98	84	103	220
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	245	169	s	243	s
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	71	80	51	75	68
Commerce de gros	68	63	43	62	86

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 7-2  
Intensité capitalistique en 2012 selon le secteur d'activité



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

## Stagnation du taux d'investissement dans les IAA en 2012

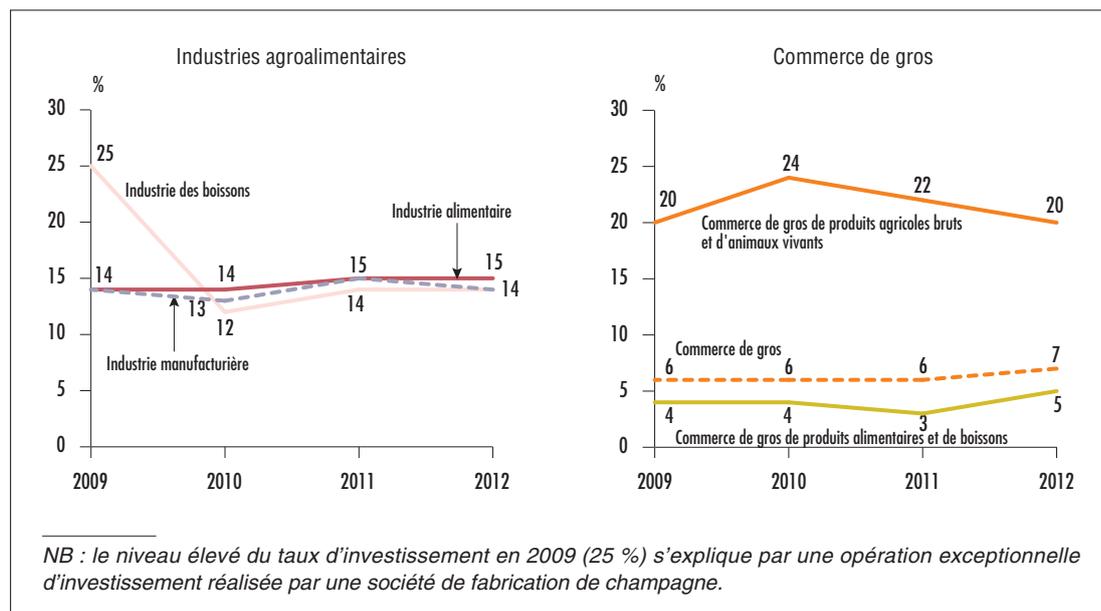
Les secteurs avec une forte intensité capitalistique sont (en principe) ceux qui ont les niveaux d'investissement les plus élevés : 20 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (- 2 points en 2012), contre 5 % dans celui de produits alimentaires et de boissons (+ 2 points en 2012). Entre 2011 et 2012, le taux d'investissement est stable dans l'industrie alimentaire, à 14 %, ainsi que dans l'industrie des boissons, autour de 15 %.

Le taux d'autofinancement des entreprises de l'industrie alimentaire s'élève à 149 % en 2012, après 155 % en 2011 et 164 % en 2010. Il est supérieur à celui des entreprises de l'industrie manufacturière (123 % en 2012) mais suit la même évolution. Celui des entreprises de l'industrie des boissons est globalement stable entre 2010 et 2012, tout comme dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux. Il est en revanche en baisse dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons.

**Taux d'investissement** : investissements corporels bruts hors apport / valeur ajoutée

**Taux d'auto-financement** : capacité d'autofinancement / investissements corporels bruts hors apports

Graphique 8-1  
Taux d'investissement



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

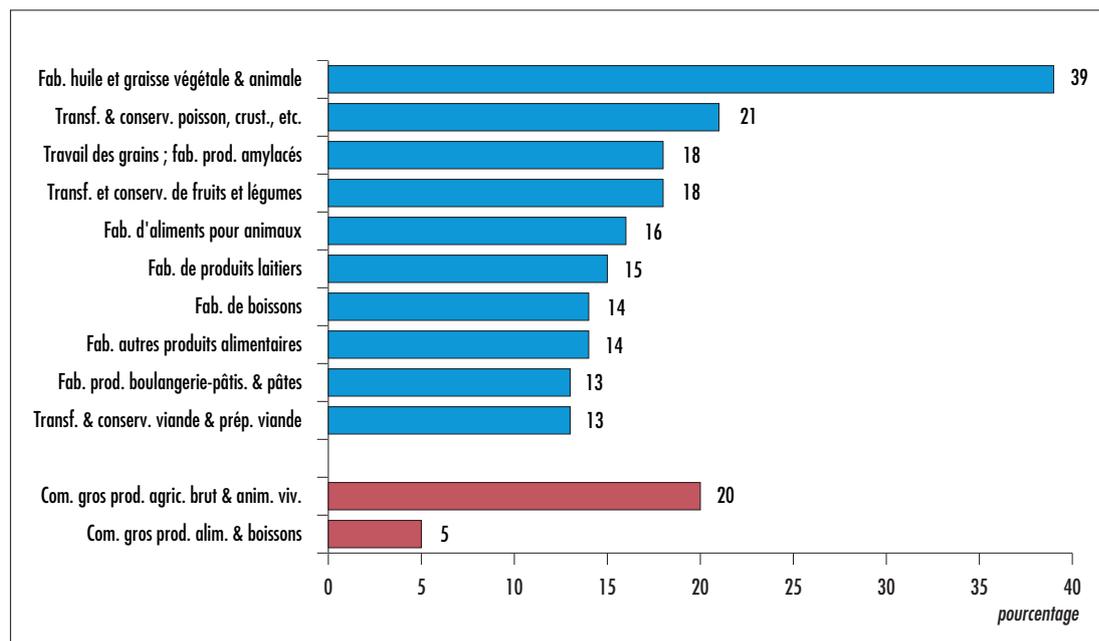
Tableau 8-1  
Taux d'investissement en 2012 selon la taille de l'unité légale

En %

Secteur d'activité	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	15	11	12	17	15
Industrie des boissons	14	19	17	13	12
<i>Industrie manufacturière</i>	14	14	9	12	15
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	20	18	s	15	s
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	5	8	12	7	2
<i>Commerce de gros</i>	7	11	6	6	6

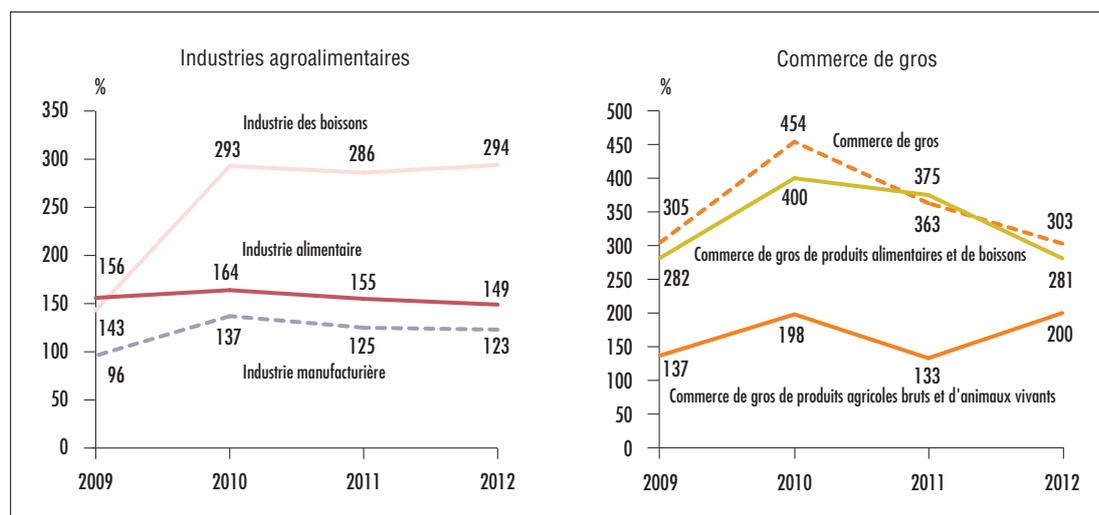
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 8-2  
Taux d'investissement en 2012 selon le secteur d'activité



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 8-3  
Taux d'autofinancement



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Tableau 8-2

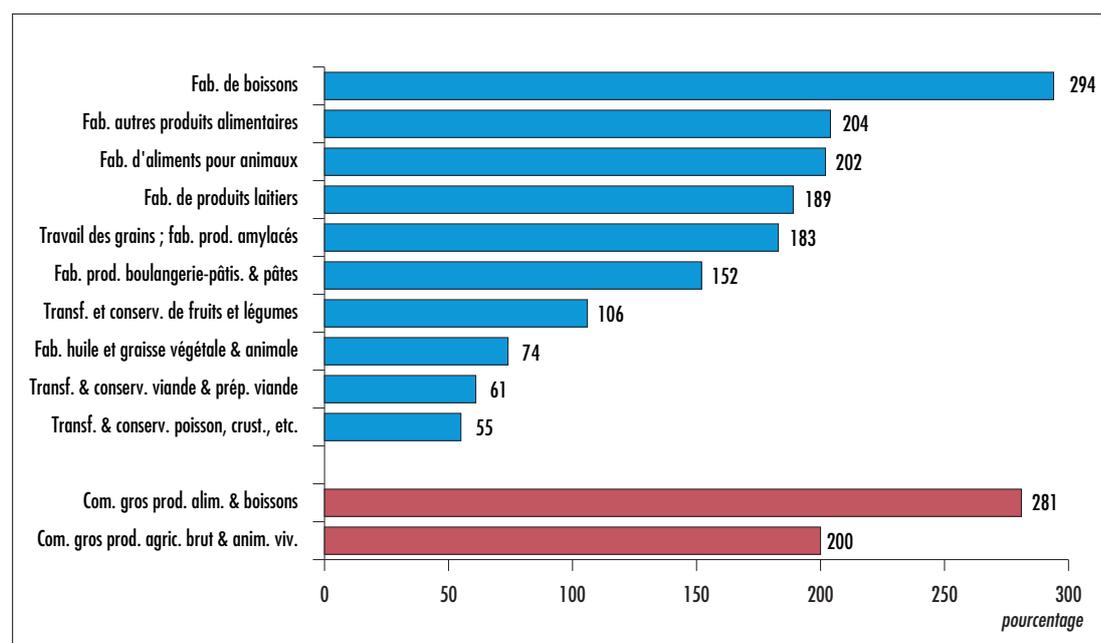
**Taux d'autofinancement en 2012 selon la taille de l'unité légale**

En %

Secteur d'activité	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	149	284	102	87	158
Industrie des boissons	294	271	158	323	294
<i>Industrie manufacturière</i>	<i>123</i>	<i>191</i>	<i>107</i>	<i>107</i>	<i>121</i>
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	200	195	s	325	s
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	281	498	25	399	102
<i>Commerce de gros</i>	<i>303</i>	<i>347</i>	<i>224</i>	<i>247</i>	<i>331</i>

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 8-4

**Taux d'autofinancement en 2012 selon le secteur d'activité**

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

## Baisse des taux de marge pour les petites entreprises de l'alimentaire, hausse pour les grandes et le secteur des boissons

Le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits dans les entreprises agroalimentaires est globalement moins favorable aux salariés, que dans l'ensemble de l'industrie et du commerce de gros. En 2012, la part des frais de personnel dans la VA est de 72 % dans l'industrie alimentaire et de 41 % dans l'industrie des boissons, contre 78 % dans l'industrie manufacturière. Elle est de 69 % dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons et de 55 % dans celui des produits agricoles et des animaux vivants, contre 71 % dans l'ensemble du commerce de gros.

Après une baisse de 2 points en 2011, le taux de marge de l'industrie alimentaire s'est stabilisé en 2012 à 28 %, mais avec des évolutions contrastées selon la taille. D'un côté, les taux de marge des entreprises de moins de 250 salariés se dégradent : - 1 point entre 2011 et 2012 pour les entreprises de 20 à 250

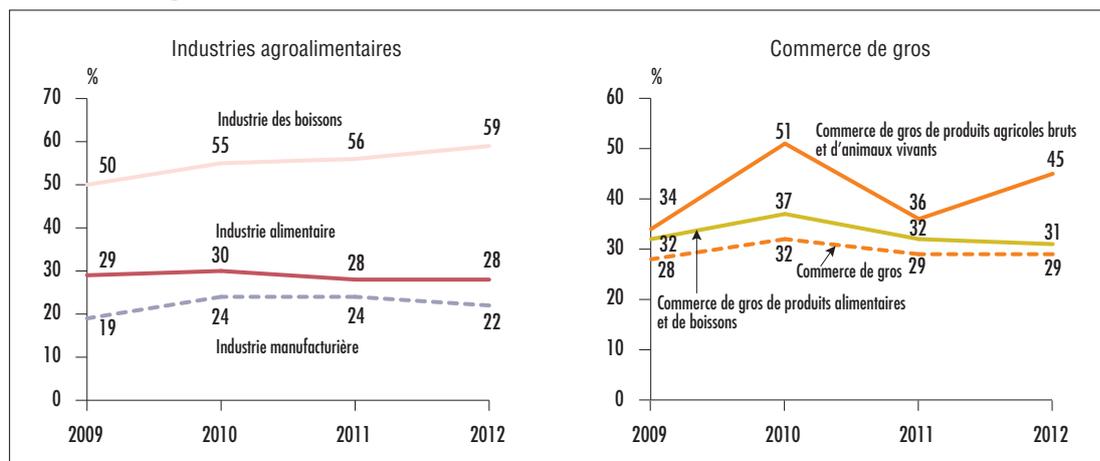
salariés ETP, - 6 points pour celles de 10 à 20 salariés, - 2 points pour les moins de 10 salariés. De l'autre, les taux de marge des entreprises de plus de 250 salariés s'améliorent légèrement (+ 1 point) sans retrouver les niveaux de 2010. Le taux de marge progresse en revanche continûment dans l'industrie des boissons depuis 2009. Contrairement à l'industrie alimentaire, la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée de ce secteur se réduit (- 4 points en 2012).

La forte variabilité, d'une année sur l'autre, du taux de marge dans les secteurs commerciaux, conduit à privilégier une analyse globale sur l'ensemble de la période. Le taux de marge est en moyenne sensiblement supérieur dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants que dans le commerce de gros de produits alimentaires et dans l'ensemble du commerce de gros.

**L'excédent brut d'exploitation (EBE)** est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

**Taux de marge** : excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée au coût des facteurs

Graphique 9-1  
Taux de marge



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

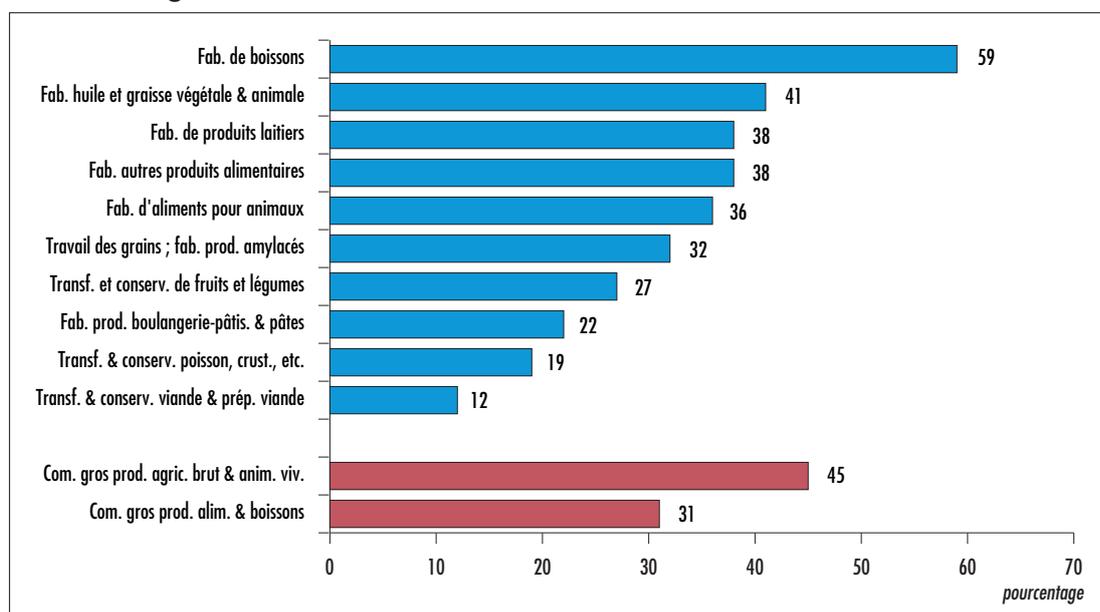
Tableau 9-1  
Taux de marge en 2012 selon la taille de l'unité légale

En %

Secteur d'activité	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	28	31	13	23	31
Industrie des boissons	59	65	38	58	59
Industrie manufacturière	35	12	12	26	43
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	45	41	- 71	54	41
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	31	48	11	28	25
Commerce de gros	15	18	14	15	13

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 9-2  
Taux de marge en 2012 selon le secteur d'activité



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

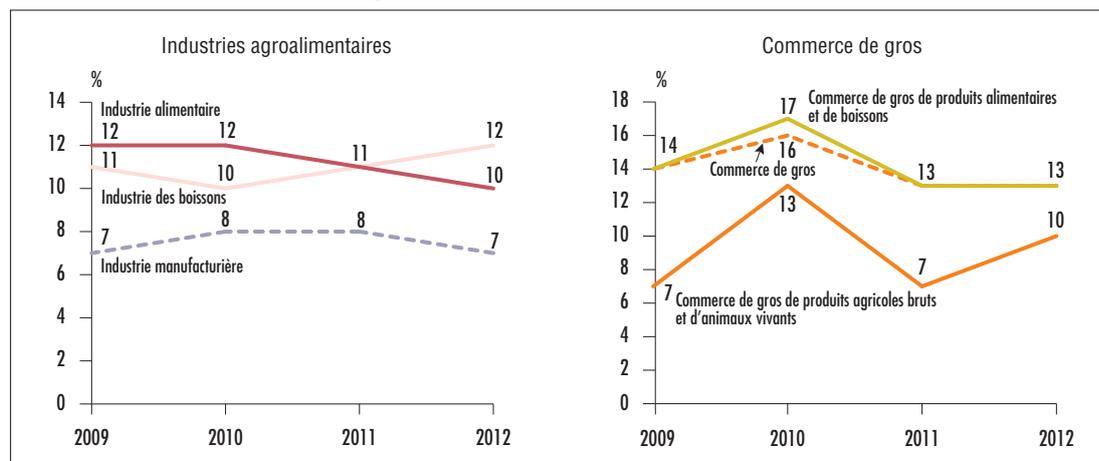
## Une rentabilité en baisse sauf dans l'industrie des boissons

Le taux de rentabilité économique de l'industrie agroalimentaire est plus élevé que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière : 10 % en 2012 dans l'industrie alimentaire, 12 % dans l'industrie des boissons contre 7 % dans l'industrie manufacturière. Alors qu'il diminue entre 2010 et 2012 dans l'industrie alimentaire comme dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, il connaît une hausse de 2 points sur la même période dans l'industrie des boissons.

Le taux de rentabilité économique connaît de fortes fluctuations annuelles dans le commerce de gros. En moyenne sur la période 2009-2012, il est inférieur à celui de l'ensemble du commerce de gros pour le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants et au même niveau pour le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons.

**Rentabilité économique** : excédent brut d'exploitation / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoins en fonds de roulement)

Graphique 10-1  
Taux de rentabilité économique



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Tableau 10-1  
Taux de rentabilité économique en 2012 selon la taille de l'unité légale

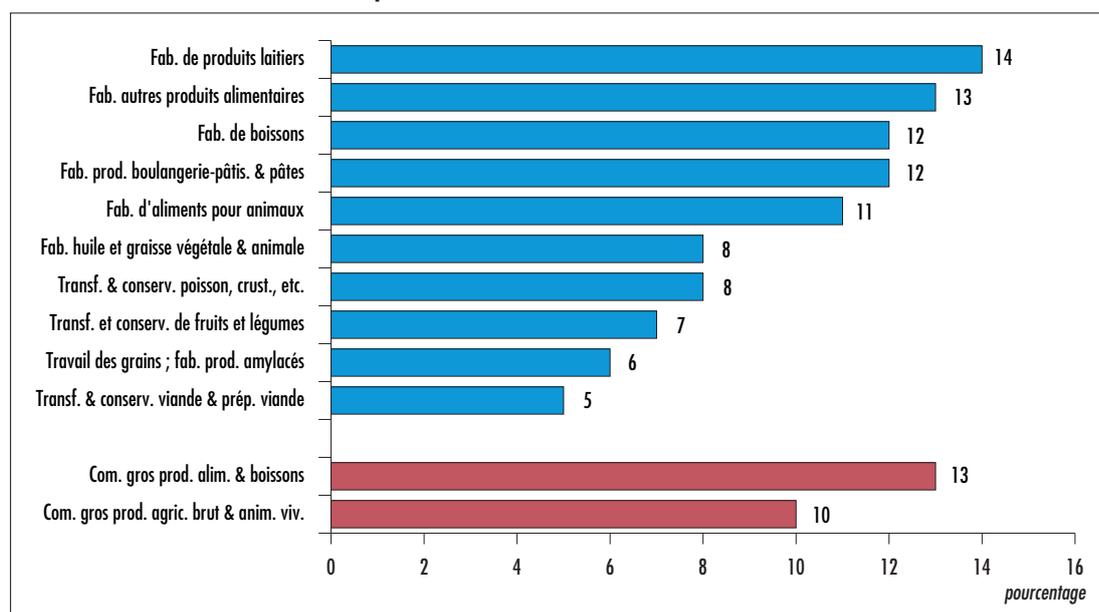
En %

Secteur d'activité	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	10	18	8	8	10
Industrie des boissons	12	9	4	11	14
Industrie manufacturière	7	11	6	8	6
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	10	12	nd	14	nd
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	13	23	5	10	13
Commerce de gros	13	24	13	11	9

nd : donnée non disponible

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 10-2  
Taux de rentabilité économique en 2012 selon le secteur d'activité



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

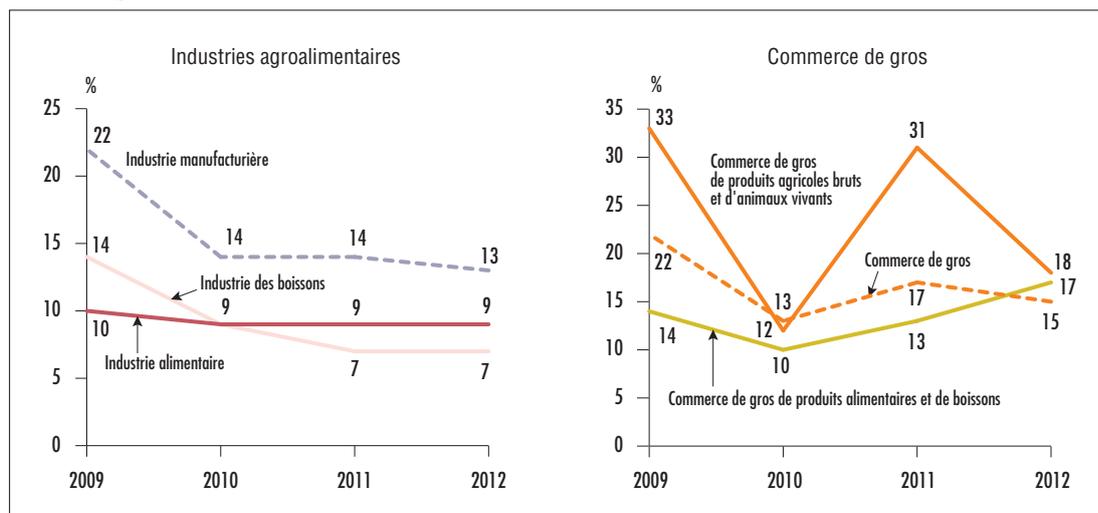
## Des entreprises davantage endettées

Sur la période 2010-2012, le taux de prélèvement financier, rapport des frais financiers sur l'EBE, est stable dans l'industrie alimentaire et en baisse dans celle des boissons (- 2 points). Le levier financier, qui rapporte les dettes financières aux fonds propres, augmente aussi entre 2010 et 2012 dans tous les secteurs de l'agroalimentaire en dehors de l'industrie des boissons : de 52 à 57 % dans l'industrie alimentaire, de 51 à 53 % dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons. Cette hausse trouve son origine dans celle des dettes financières, supérieure à celle des fonds propres.

La forte variabilité, d'une année sur l'autre, du taux de prélèvement financier dans les secteurs commerciaux, en particulier dans le commerce de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, conduit à privilégier une analyse en moyenne sur l'ensemble de la période. Sur la période 2009-2012, il est plus élevé dans le commerce de produits bruts que dans le commerce de gros de produits alimentaires et boissons.

**Taux de prélèvement financier** : intérêts versés et charges assimilées / excédent brut d'exploitation  
**Levier financier** : dettes financières (« emprunts et dettes assimilées ») / fonds propres

Graphique 11-1  
Taux de prélèvement financier



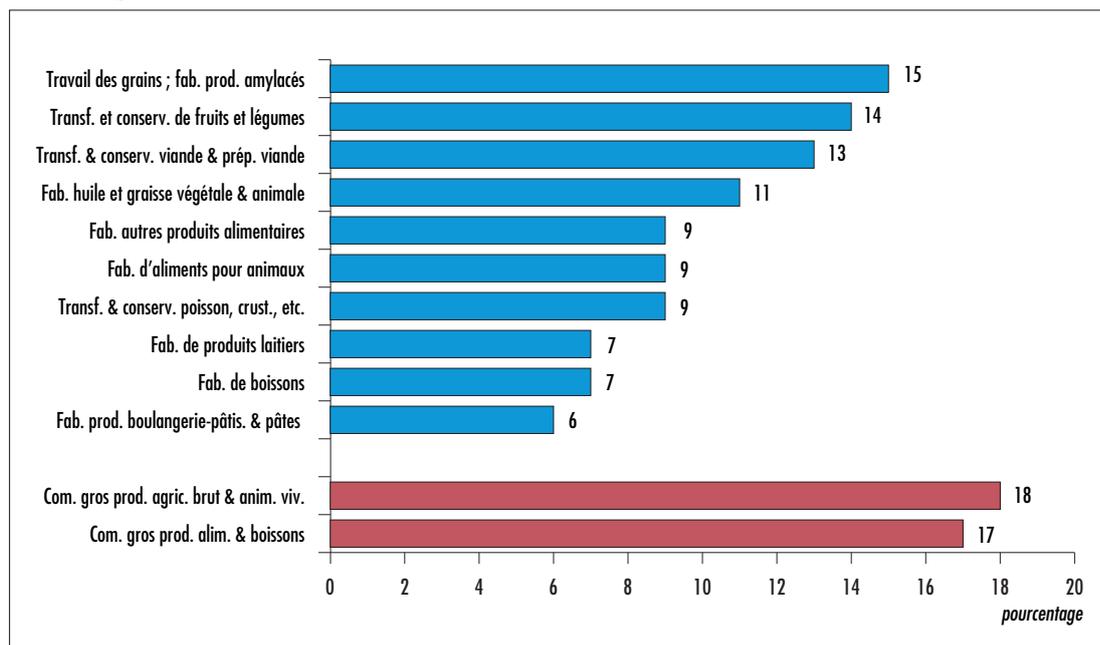
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Tableau 11-1  
Taux de prélèvement financier en 2012 selon la tranche de taille de l'unité légale En %

Secteur d'activité	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	9	4	16	11	9
Industrie des boissons	7	9	16	8	5
<i>Industrie manufacturière</i>	13	9	17	13	14
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	18	22	-49	12	20
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	17	11	33	27	6
<i>Commerce de gros</i>	15	8	14	19	19

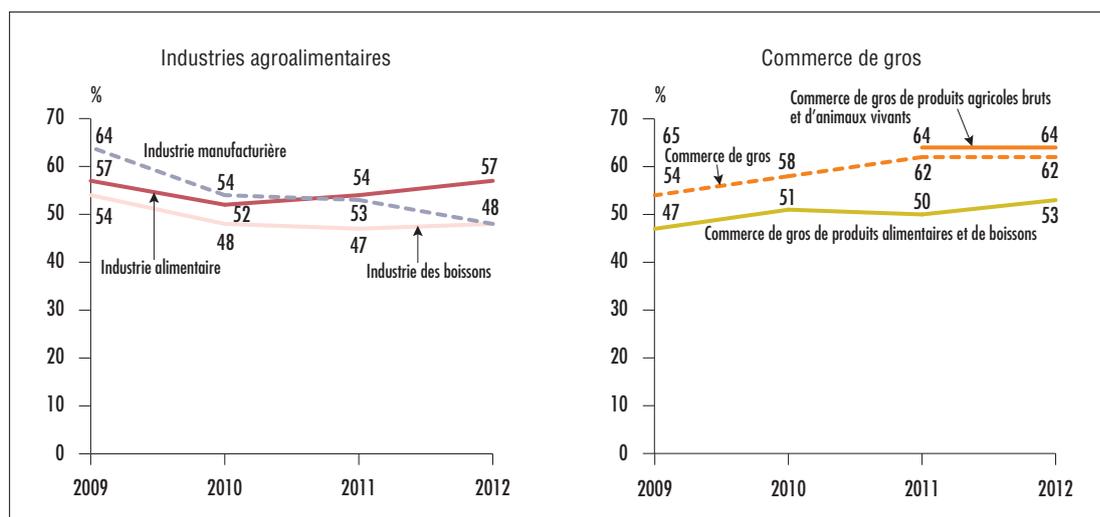
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 11-2  
Taux de prélèvement financier en 2012 selon le secteur d'activité



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 11-3  
Levier financier



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Tableau 11-2

**Levier financier en 2012 selon la tranche de taille de l'unité légale**

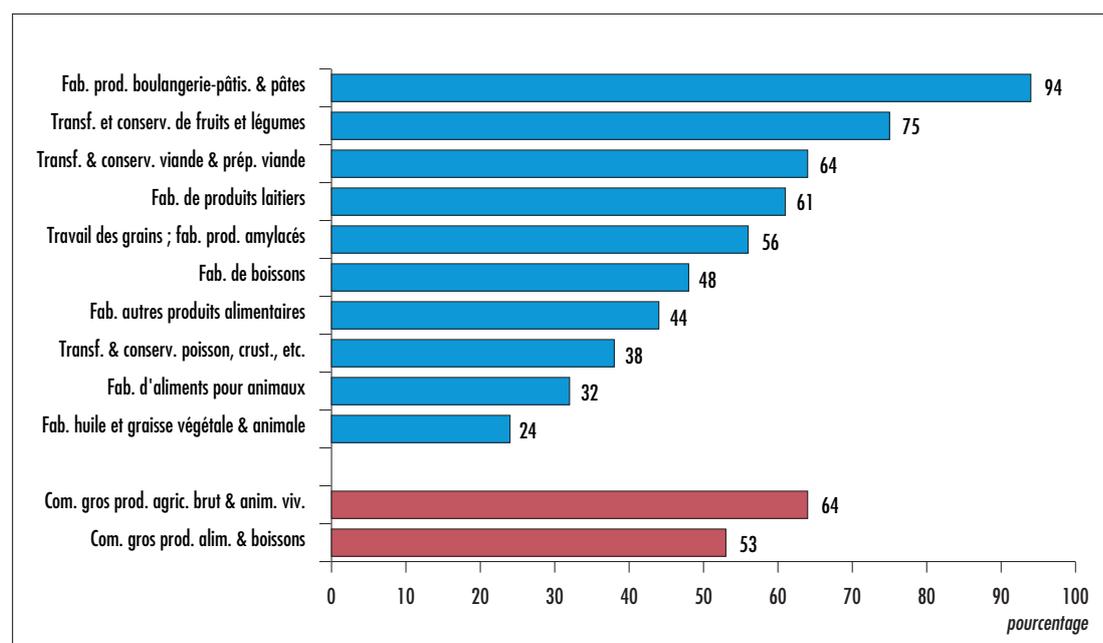
En %

Secteur d'activité	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	57	86	77	52	50
Industrie des boissons	48	81	92	71	24
<i>Industrie manufacturière</i>	48	55	54	45	48
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	64	55	s	68	s
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	53	57	66	59	26
<i>Commerce de gros</i>	62	48	44	nd	82

nd : donnée non disponible

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 11-4

**Levier financier en 2012 selon le secteur d'activité**

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

## Réduction des délais de paiement

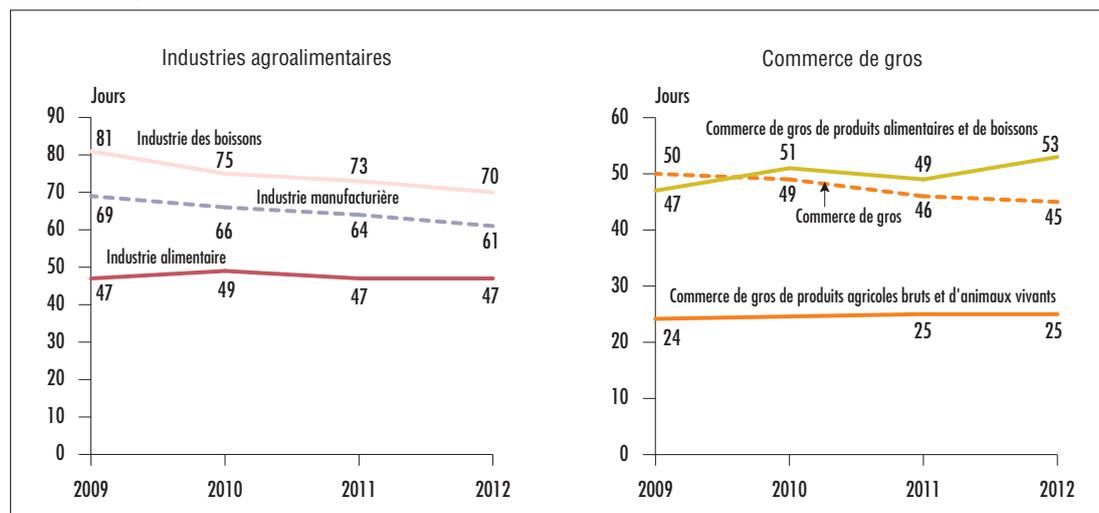
Pour une entreprise, le délai de paiement fournisseurs correspond à la durée moyenne de règlement de ses échéances, et le délai de paiement client à la durée moyenne de perception de ses créances. Depuis la mise en place de la loi de modernisation de l'économie (LME) le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (plafonnement des délais de paiement au maximum de 60 jours nets ou de 45 jours fin de mois), les délais clients et fournisseurs reculent sous les effets des obligations qu'impose cette nouvelle loi. En 2012, le délai de paiement des fournisseurs (y compris avances) dans l'indus-

trie alimentaire est en moyenne de 47 jours (49 en 2010), celui des clients (y compris avances) est de 36 jours (38 en 2011 et 54,7 en 2010). Le même phénomène est observé dans l'industrie des boissons (- 5 jours pour les délais fournisseurs et - 2 jours pour les délais clients). Avec + 2 jours de délais fournisseurs, le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons constitue une exception à cette règle s'expliquant par des délais déjà très courts dans le secteur (47 jours en 2009).

**Délais de paiement des fournisseurs en jours :** *dettes fournisseurs et comptes rattachés / (achats TTC/360)*

**Délais de paiement des clients en jours :** *(créances clients et comptes rattachés + effets escomptés non échus) / (chiffre d'affaires TTC/360)*

Graphique 12-1  
Délais de paiement des fournisseurs



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Tableau 12-1  
Délais de paiement des fournisseurs en 2012 selon la tranche de taille de l'unité légale

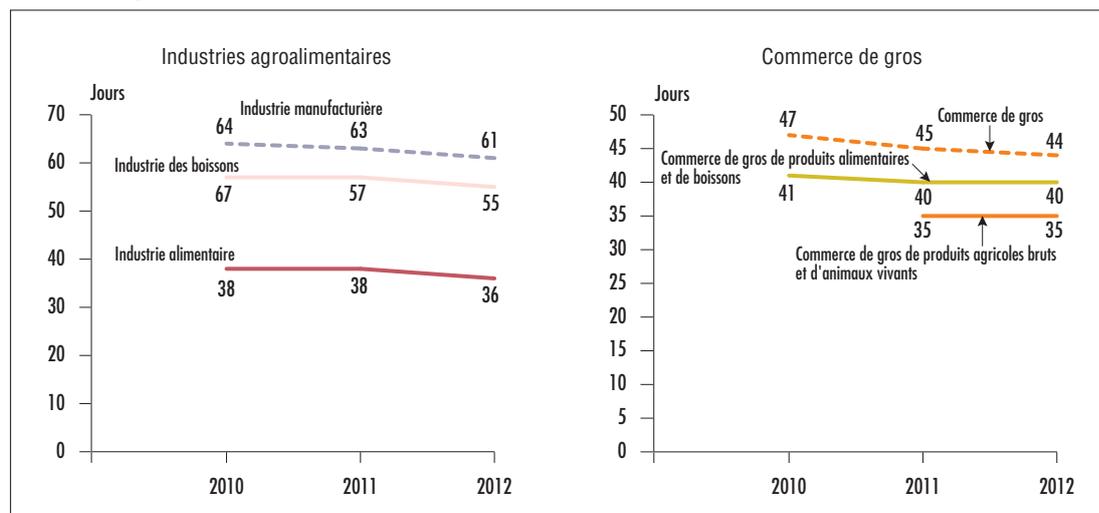
En jours

Secteur d'activité	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	47	51	48	46	48
Industrie des boissons	70	75	81	73	66
Industrie manufacturière	61	60	59	57	63
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	25	28	nd	24	nd
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	53	50	48	57	49
Commerce de gros	45	46	46	45	45

nd : donnée non disponible

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 12-2  
Délais de paiement des clients



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Tableau 12-2  
Délais de paiement des clients en 2012 selon la tranche de taille de l'unité légale

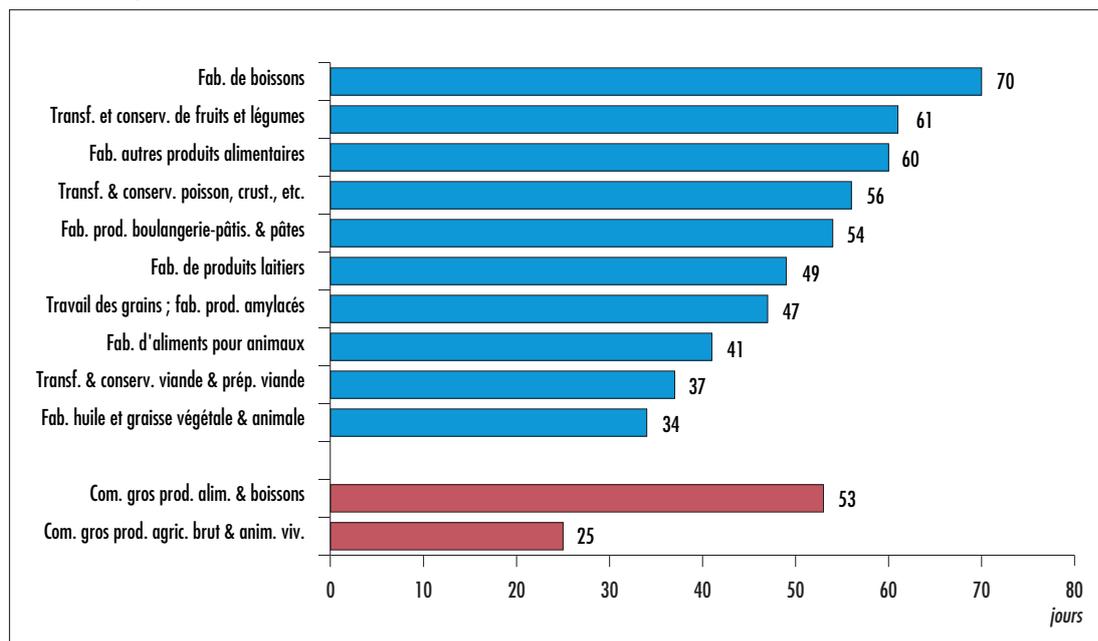
En jours

Secteur d'activité	Ensemble	De 0 à 9 salariés en ETP	De 10 à 19 salariés en ETP	De 20 à 249 salariés en ETP	Plus de 250 salariés en ETP
Industrie alimentaire	36	21	35	42	35
Industrie des boissons	55	63	71	63	46
Industrie manufacturière	61	55	59	57	63
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	35	38	nd	34	nd
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	40	45	44	44	31
Commerce de gros	44	44	44	45	41

nd : donnée non disponible

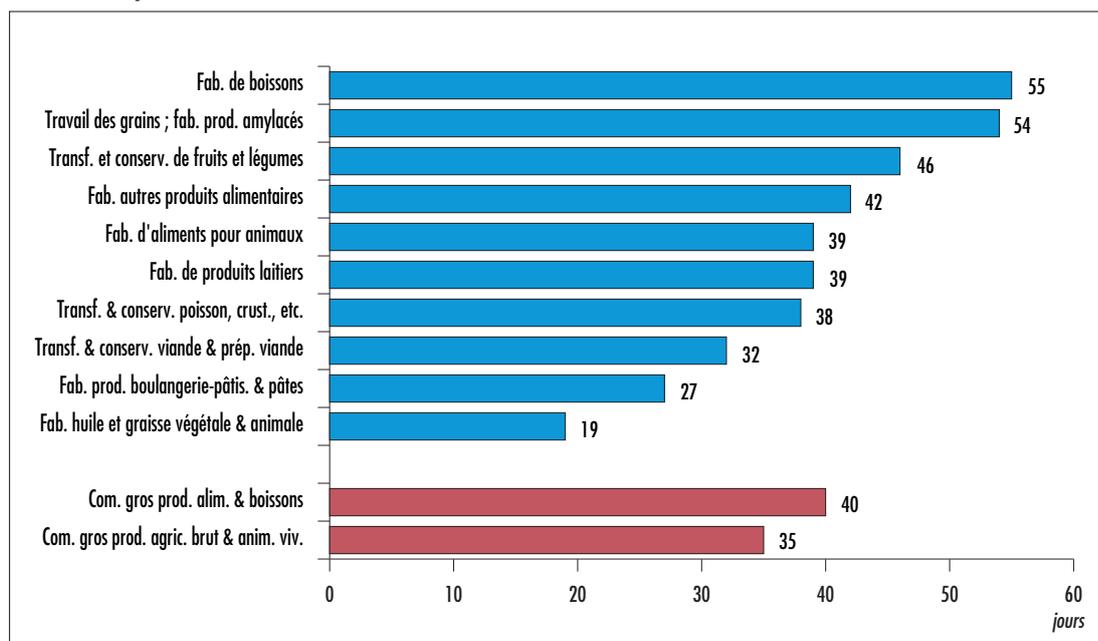
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 12-3  
**Délais de paiement des fournisseurs en 2012 selon le secteur d'activité**



Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Graphique 12-4  
**Délais de paiement des clients en 2012 selon le secteur d'activité**



Sources : Insee - Esane, traitements SSP